

L'an deux mille dix-huit, le 23 novembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude BUTTO maire.

Date de convocation et d'affichage : 15 novembre 2018.

Secrétaire de séance : René JACOB.

Présents : Claude BUTTO, Gilles BOSC, Patrick BUTTO, Jean Pierre COSTES, Lucien INFANTI, René JACOB, , Caroline OLIVEIRA SOARES, Fabien SOURIAU.

Absentes : Monique DARLES, Fabienne LAFON, Karine GASPARIK.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 octobre 2018.

Aucune remarque n'étant signalée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

VIII-1: Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans.

Les conseillers ont pris connaissance de ces nouveaux statuts qui leur ont été communiqués avec la convocation à cette réunion.

Aucune remarque particulière n'étant formulée, monsieur le Maire précise que ces statuts ont été approuvés par le conseil communautaire lors de la réunion du 25 octobre 2018 et propose de passer au vote destiné à les approuver.

A l'unanimité les conseillers approuvent ces statuts.

VIII- 2 : Acquisition d'un photocopieur pour le secrétariat de la Mairie .

Monsieur le Maire indique que les travaux de construction du nouveau secrétariat de la Mairie, réalisés dans le cadre de sa mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sont terminés et qu'il convient donc de prévoir sa mise en service.

Il rappelle qu'actuellement, compte tenu de la promiscuité de l'école et du secrétariat de mairie, un seul photocopieur était utilisé pour la reproduction des documents municipaux et scolaires.

Cette utilisation commune du photocopieur, rendue impossible avec le nouvel emplacement du secrétariat, il convient de trouver une solution.

Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité, de :

- Prévoir deux photocopieurs différents en laissant à la disposition de l'école le photocopieur actuel et le local dans lequel il se trouve,
- De rechercher une solution pour équiper le secrétariat de mairie en prévoyant la poursuite de l'utilisation du photocopieur actuel pour la reproduction des documents volumineux (bulletin municipal, gros documents administratifs,.....etc).
- De remettre cette décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

VIII-3 : Renouvellement du contrat statutaire du Centre de Gestion 31 de la Fonction Publique Territoriale (CDG31FPT).

Monsieur le Maire signale qu'il convient de délibérer pour autoriser le CDG31FPT à renouveler son contrat statutaire.

Après en avoir délibéré les conseillers décident, à l'unanimité, d'accepter ce renouvellement.

VIII- 4 : Plan de financement du coffret électrique marché de plein vent.

Monsieur COSTES précise qu'il a pris contact avec le SDEHG pour avoir des précisions sur le coffret qu'il nous propose. L'offre du SDEHG est bien conforme à ce que nous souhaitons.

Le plan de financement de ce projet s'établit ainsi :

- Coût total 5 140,00 €,
- TVA récupérée par le SDEHG 809,00 €
- Participation SDEHG 2 878,00 €
- Part restant à la charge de la commune 1 453,00 €.

Après en avoir délibéré les conseillers décident, à l'unanimité, d'accepter ce plan de financement.

VIII-5 : Transposition du modèle lyonnais, imposé par l'Etat, au Conseil Département de la Haute Garonne.

A l'unanimité les conseillers décident de reporter ce débat à la prochaine réunion.

VIII-6 : Demande d'annulation, par le Conseil Départemental, d'un projet de construction inscrit au contrat de territoire 2017.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction des sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite a été inscrit au contrat de territoire 2017 par le Conseil Départemental, sous la référence : 2017-001854 / DDET-AET.

Il rappelle que la construction de ces sanitaires était prévue sur l'emplacement des actuelles toilettes municipales inutilisables et vouées à la démolition.

Cette démolition menace la stabilité du garage adjacent appartenant à un citoyen de la commune. En l'état actuel des démarches, aucune solution n'a été trouvée pour régler ce problème.

Compte tenu de l'urgence de réaliser cette construction il convient d'envisager de la déplacer de sept mètres le long de la limite séparative entre le domaine public et la propriété limitrophe, sans modification du projet initial, et de déposer une nouvelle déclaration préalable.

Monsieur le Maire précise que, conformément aux conditions définies par le contrat de territoire, ce projet devait être réalisé au cours de l'année 2018. Compte tenu du changement proposé ce délai ne peut pas être respecté.

D'autre part l'étude géotechnique relative à ce nouvel emplacement impose la réalisation de quatre piliers en béton armé de six mètres de profondeur et quarante centimètres de diamètre qui entraîne un surcoût de l'ordre de 4 000,00 € HT par rapport au devis initial.

Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité d'accepter la solution proposée et chargent monsieur le Maire :

- De déposer une nouvelle Déclaration Préalable destinée à valider ce nouvel emplacement du projet,
- De demander au Conseil Départemental d'annuler l'inscription du projet initial au contrat de territoire 2017,
- De déposer une nouvelle demande d'inscription du projet au contrat de territoire 2019,
- De déposer également une demande de subvention au titre de la DETR 2019.

VIII-7 : Travaux à inscrire au contrat de territoire 2019-2020 du Conseil Départemental de la Haute Garonne .

- Local technique communal :

L'étude de l'implantation de ce local fait apparaître une difficulté de choix d'un emplacement susceptible de l'accueillir et la réalisation de ce projet ne présente pas un caractère d'urgence.

Après en avoir délibéré la mise au vote de cette réalisation a conduit au résultat suivant :

Contre 6 voix ; Abstention 1 voix ; pour 1 voix.

Compte tenu de ce résultat le projet est reporté à une date ultérieure.

- Toilettes scolaires :

Compte tenu de la date limite de dépôt des dossiers fixée au 15 janvier 2019, il est impossible d'avoir un dossier complet pour cette date.

Ce dossier sera finalisé au cours de l'année 2019 et inscrit au contrat de territoire 2020.

Questions diverses.

- Nettoyage du chantier nouveau secrétariat.

Le nettoyage commencera le mercredi 12 décembre.

- Coffret Noël personnes âgées.

Caroline OLIVEIRA SOARES s'en charge. Une liste lui sera fournie.

- Plantation d'une haie autour de colonnes enterrées.

Le pépiniériste présent au marché de plein vent du jeudi sera contacté.

- Elagage des platanes.

Des devis seront demandés pour un élagage au cours de l'hiver.

- Vœux.

Jeudi 20 décembre 18h pour : personnel enseignant et municipal, présidents des associations, bénévoles.

Dimanche 13 janvier 2019 16h : ensemble de la population.

En l'absence de question supplémentaire la séance est levée à 23h